

**Extrait du procès-verbal de délibération du Conseil de Surveillance  
du Fonds Commun de Placement d'Entreprise  
« HSBC EE ISR MONETAIRE »**

Le Conseil de Surveillance du Fonds "HSBC EE ISR MONETAIRE" composé pour chaque entreprise adhérente de :

- 2 membres, salariés porteurs de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise adhérente,
  - ◆ élus directement par et parmi les porteurs de parts du FCPE,
  - ◆ ou désignés par le Comité Social et Economique de l'entreprise adhérente,
  - ◆ ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales représentatives de l'entreprise adhérente,
- 1 membre représentant l'entreprise adhérente, désigné par la Direction de l'entreprise adhérente.

s'est réuni le 19 octobre 2023.

Membres représentant les porteurs de parts :

Cf registre d'émargement.

Membres représentant l'Entreprise :

Cf registre d'émargement.

Un membre, représentant des porteurs de parts, au moins étant présent, le Conseil a pu valablement se réunir.

Le Conseil de Surveillance délibère valablement avec les membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

**Première résolution : Election du Président du Conseil de Surveillance**

En raison de l'empêchement du Président du Conseil de Surveillance, [REDACTED], le Conseil élit parmi les représentants des porteurs de parts un Président, lui-même salarié et porteur de parts, pour la présente séance.

M(me)..... est élu(e).

- Nombre de voix favorable(s) ...
- Nombre de voix défavorable(s) ...
- Nombre d'abstention(s) ...

**Deuxième résolution : Examen du rapport annuel et quitus de la gestion du FCPE**

Le Conseil examine les comptes annuels et le rapport de gestion du FCPE et donne quitus à la Société de Gestion, HSBC Global Asset Management (France), pour sa gestion au titre de l'exercice 2022.

- Nombre de voix favorable(s) 293
- Nombre de voix défavorable(s) 0
- Nombre d'abstention(s) 4

La majorité des membres présents ou représentés étant favorable / ~~défavorable~~ à cette résolution, celle-ci est adoptée / ~~refusée~~.

**Troisième résolution : Adoption du rapport annuel du Conseil de Surveillance**

Le Conseil adopte son rapport annuel par lequel il rend compte aux porteurs de parts du FCPE de l'exercice de l'ensemble de ses missions au cours de l'année 2022.

- Nombre de voix favorable(s) 294
- Nombre de voix défavorable(s) 0
- Nombre d'abstention(s) 3

La majorité des membres présents ou représentés étant favorable / défavorable à cette résolution, celle-ci est adoptée / refusée.

**Quatrième résolution : Mise en conformité du règlement du FCPE avec le nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF : frais hors champ du tableau des frais**

Le Conseil de Surveillance donne son accord à la Société de Gestion à l'ajout hors champ du tableau des frais de l'article « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE de la prise en charge par le FCPE des coûts suivants :

- les contributions dues à l'AMF au titre de la gestion du FCPE,
- les frais exceptionnels et non récurrents que sont :
  1. les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents,
  2. les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Cette modification du règlement du FCPE fait suite au souhait de la Société de Gestion de se conformer pour l'ensemble des OPC de droit français qu'elle gère, y compris les FCPE, au format de présentation de ces types de coût posé par l'AMF, et issu de ses travaux engagés en cette matière depuis 2011.

L'application de la présente résolution interviendra avant la tenue du prochain Conseil de Surveillance.

Une information des porteurs de parts sera assurée par tous moyens par l'Entreprise.

- Nombre de voix favorable(s) 285
- Nombre de voix défavorable(s) 2
- Nombre d'abstention(s) 10

La majorité des membres présents ou représentés étant favorable / défavorable à cette résolution, celle-ci est adoptée / refusée.

Le Président du Conseil de Surveillance

[Redacted Signature]

Signature

Un membre du Conseil de Surveillance

M  
Signature

[Redacted Signature]